

Liste des pièces à joindre à votre dossier d'Aide Juridictionnelle

- 1- Copie du livret de famille, ou copie carte d'identité
Ou si vous êtes étranger, hors union européenne, copie carte de séjour
- 2- Avis d'imposition 2014 (sur revenus 2013) :
 - Photocopie des bulletins de salaire (décembre 2013 + fiches de paie de janvier 2014 au jour de la demande d'aide juridictionnelle),
 - Relevé des indemnités journalières perçues,
 - Relevés des indemnités de chômage perçues,
 - Attestations de la CAF pour les trois derniers mois,
 - Montant de la pension alimentaire perçue ou versée (copie décision-attestation sur l'honneur),
 - Retraite mensuelle, trimestrielle, semestrielle,
 - Pension d'invalidité mensuelle,
 - Attestation sur l'honneur pour les mois où vous n'avez rien perçu.
- 3- Attestation sur l'honneur indiquant que vous vivez seul(e). A défaut, fournir les justificatifs des revenus des personnes avec qui vous vivez (avis d'imposition 2014).
- 4- Copie de votre dernière quittance de loyer ou votre tableau d'amortissement si remboursement d'emprunt. Si vous êtes occupant à titre gratuit, joindre le justificatif établi par le propriétaire en précisant à quel titre, si c'est de manière provisoire ou non et depuis quand.
- 5- Photocopie des comptes bancaires des trois derniers mois.
- 6- Photocopies des livrets de CAISSE D'EPARGNE, Plan d'Epargne Logement, SICAV, CODEVI, actions ou autres (les opérations des trois derniers mois) ou attestation sur l'honneur indiquant que vous n'en avez pas.